



Pris en tenaille entre la progression galopante des taux d'emprunt et les mesures drastiques envisagées dans le cadre du pacte de responsabilité, sans compter les effets pervers de la T2A et de la loi HPST, les hôpitaux de la Fonction Publique Hospitalière ont-ils encore un avenir ?

Hôpitaux, «les taux» se resserrent !

Emprunts toxiques

Comment la dette d'un seul établissement hospitalier (CHU de Grenoble) peut-elle augmenter de 2,5 millions d'euros en 48h ? Afflux de patients chroniques, achat d'IRM ou autre matériel médical de pointe, embauche de dizaines de salariés ?

Non! cette explosion budgétaire est la conséquence directe de choix politiques.

En 2003, suite à la catastrophe sanitaire de la « canicule » liée à l'incurie des politiques précédentes, est annoncé à grand renfort médiatique par le Pr Mattei, ministre de la santé, le plan Hôpital 2007. Ce plan prévoit 1,2 Milliards d'euros d'investissement de l'état pendant cinq ans, soit 6 Milliards, afin de moderniser les établissements.

On ne pourrait que s'extasier devant ce bel effort, sauf qu'à la lecture de ce plan on découvre:

...ce financement comprendra, à la fois, des apports en capital à hauteur de 300 millions d'euros et des apports en exploitation à hauteur de 70 millions d'euros. Ces derniers sont acquis aux établissements pour une durée de 20 ans et permettront à ceux-ci d'emprunter jusqu'à 700 millions d'euros...

C'est la deuxième phrase qui est particulièrement significative aujourd'hui: en effet pour un million financé par l'état ce seront 10 millions qui seront empruntés!

Ce fameux plan, comme nous l'avions dénoncé à l'époque, et plus récemment lors du scandale DEXIA, ne finance pas directement la modernisation des structures hospitalières, il sert de garantie à l'emprunt, il impose en quelque sorte aux administrations de se plonger dans le grand bain de la dette bancaire.

Il faut rappeler que DEXIA était la banque de référence pour l'offre de prêts et de services aux collectivités publiques locales (France, Belgique, Luxembourg et Turquie). C'est donc « sans craintes » que nombre de nos directions hospitalières s'engouffrèrent dans ce processus jusqu'en 2011, époque où éclate l'affaire DEXIA. Cette première affaire coutera à l'état français près de 7 milliards d'€ mais rien n'est réglé pour autant.

En effet, la plupart des emprunts contractés dans le cadre de ce plan sont tout ou partie des emprunts à taux variable basés sur le franc suisse.

La décision de la Banque nationale suisse, le 15 janvier dernier, de laisser sa monnaie s'échanger librement face à l'euro est à l'origine des problèmes actuels.

Sur les marchés, le franc suisse a grimpé en quelques jours de 25% par rapport à l'euro.

Le problème, c'est qu'en France, la centaine d'hôpitaux, et de collectivités territoriales, qui ont contracté ces dernières années des prêts DEXIA doivent désormais

Fédération
Sud Santé Sociaux

"Solidaires
Unitaires
Démocratiques"

70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS

Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67

www.sudsantesociaux.org
contact@sudsantesociaux.org

04/03/2015

rembourser beaucoup plus. Cela représente au bas mot 500 millions d'euros d'intérêts supplémentaires pour les établissements hospitaliers.

Certes, la Ministre de la santé vient d'annoncer 300 millions d'aide... ce qui ne couvre même pas les deux tiers des intérêts supplémentaires pour une année...

Et après ?

Comment va évoluer la parité monétaire, pourquoi laisser courir encore ces emprunts toxiques ?

C'est un peu comme une personne qui tombe à l'eau au milieu de l'atlantique et à qui on jette une bouée sans la repêcher pour autant.

Pour comprendre un peu mieux comment on en est arrivé là, il faut remonter en 1973 époque où les administrations publiques se voient contraintes d'emprunter aux banques commerciales au taux du marché au lieu de pouvoir emprunter directement à la Banque de France.

De fait, aujourd'hui, c'est la Banque Centrale Européenne qui prête aux banques qui à leur tour prêtent aux collectivités et prélèvent leur dîme, parfois usuraire, au passage.

Deux solutions au problème actuel: soit l'état reprend intégralement la dette des hôpitaux (et des collectivités territoriales) pour en ramener les taux à des niveaux « légitimes », entre 1 et 2% au lieu des 10 à 20 voire 30% actuels, soit l'état impose un plafond au secteur bancaire pour ce type d'emprunt.

Mais l'état ne fait ni l'un ni l'autre, fidèle à son soutien aux propriétaires du capital, il augmente la dette publique pour consolider le revenu du capital au détriment de celui du travail. Il faut se rappeler que dans cette affaire l'Etat a empêché les institutions publiques de porter plainte contre les banques.

C'est ce dont la FHF a menacé le ministère début février, soit la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) desserrait l'étau financier, soit :

FHF le 2 février ...Face à l'absence de proposition raisonnable de la part des pouvoirs publics, et du refus des banques de toute concession, la FHF entend mettre en œuvre toutes les voies de recours tant sur le plan national qu'europpéen. Une synergie sera engagée avec les collectivités territoriales, victimes des mêmes agissements, à travers l'APCET (Acteurs Pu-

blics contre les Emprunts Toxiques) qui organise leur défense dans ce domaine.

Cédant à la menace mais voulant préserver à tout prix le système bancaire, le gouvernement a négocié avec les banques, (sous quelle forme ?), une aide supplémentaire de 300 millions d'€.

Si l'argent à une odeur celui de cette dette pue, ce feuilleton nauséabond n'est donc pas terminé et le pouvoir bancaire en sort consolidé dans sa position.

A quand la prochaine envolée du franc suisse et/ou la flambée des emprunts à taux variable.

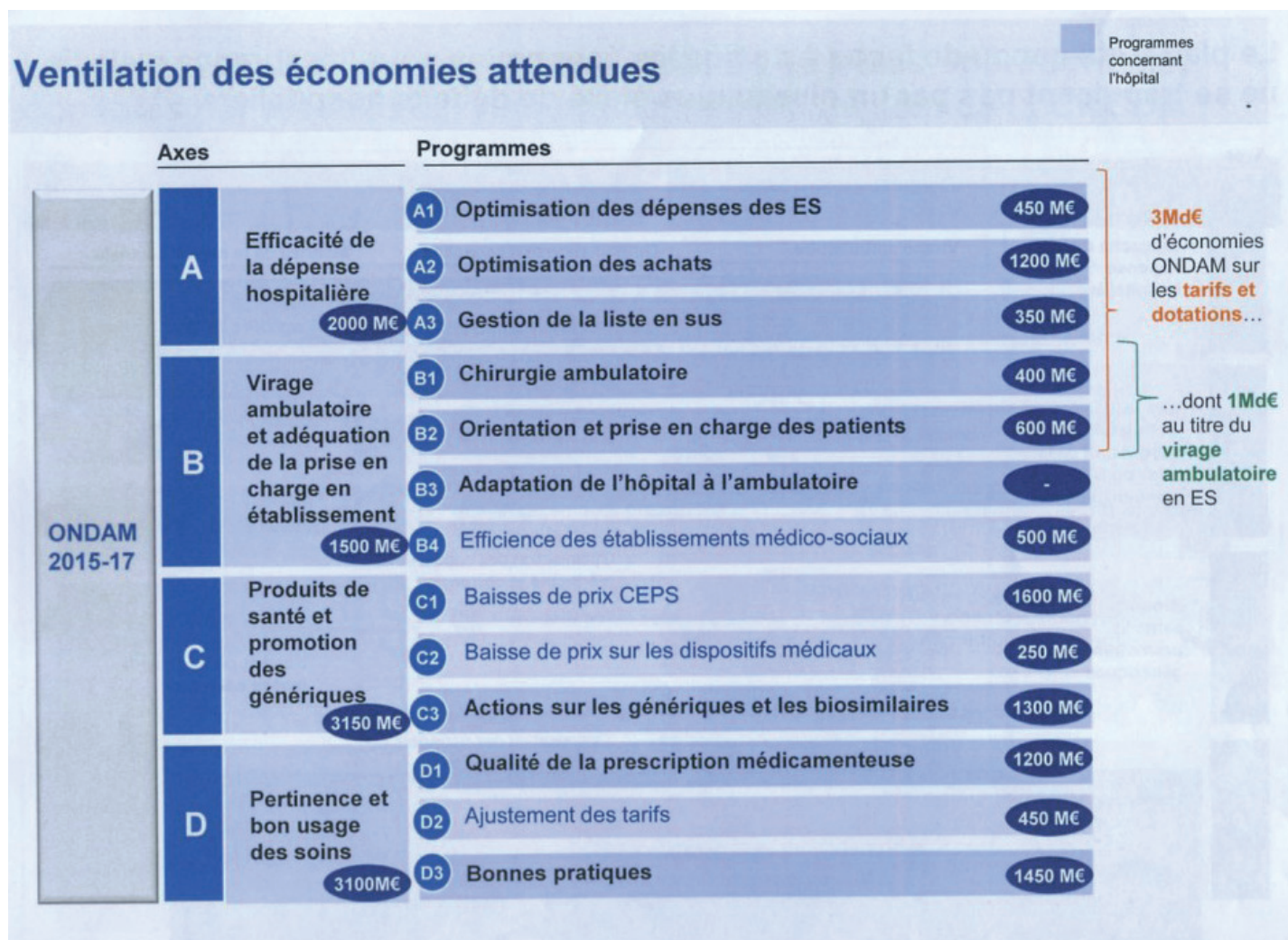
Il nous faut exiger de sortir de cette spirale vicieuse qui ne rapporte qu'aux propriétaires du capital, en imposant des plafonds pour les emprunts publics, ou mieux, en restaurant la capacité des hôpitaux et des collectivités territoriales à emprunter directement aux banques centrales après avoir effacé les emprunts en cours.



Pacte de responsabilité

L'annonce faite par la ministre le 4 février aux « conférences hospitalières » (directeurs et médecins) montre la voie choisie par le ministère:

- réduire le temps passé à l'hôpital,
- développer les prises en charge en ville,
- adaptation des capacités hospitalières,
- optimiser la dépense hospitalière par la maîtrise des effectifs et de la masse salariale,
- engager 100% des établissements publics dans les groupements hospitaliers de territoire,
- ...



Mais les projets plus concrets commencent à filtrer avec, sur les 10 milliards d'économies prévus sur les dépenses de santé en 3 ans, 1 milliard par an à la charge essentiellement du secteur hospitalier.

Là encore il est question de baisse des dépenses.

Sur le milliard par an d'économie, les commentateurs s'accordent pour estimer que un tiers se fera sur « la maîtrise de la masse salariale ». Si cette baisse programmée de 2% des effectifs hospitaliers sera imposée, sans nul doute, les justifications pour y parvenir, elles, sont beaucoup plus aléatoires. En effet, cette

diminution spéculer entre autre sur la baisse des effectifs lié au développement de l'ambulatoire, la réduction des durées d'hospitalisation et sur la généralisation de Groupements Hospitaliers de Territoire. Il s'agit, au bas mot, de 22000 emplois qui sont dans le collimateur...

Ce ne seront pas forcément des emplois qui seront directement supprimés.

Les dépenses en personnel seront impactées en partie par les attaques sur la RTT, les congés, les rythmes de travail et le non remplacement de départ ou de baisse d'activité contraintes.



Appel à la grève interprofessionnelle et à manifester le jeudi 9 avril 2015

Les confédérations CGT, FO et l'Union Syndicale Solidaires, appellent l'ensemble des salariés du public et du privé, à une journée de grève interprofessionnelle et à manifester le 9 avril (lire déclaration au dos).

Dans la poursuite de leur déclaration commune du 22 janvier 2015, les Fédérations CGT, FO et SUD du secteur de la santé, du social et du médico-social répondent à cet appel.

Il s'agit de s'engager dans un processus de mobilisation pour contrer le pacte de responsabilité et l'austérité budgétaire, qui s'appliquent aussi à la santé, aux hôpitaux, au secteur social et médico-social :

- ✓ Avec **le projet de loi santé**, qui vise notamment à imposer les Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT), dans la continuité de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST), dont nous réclamons toujours l'abrogation.
- ✓ Avec l'annonce par la Ministre de la Santé de son **plan d'économies pour les hôpitaux de 3 milliards d'euros** d'ici 2017, qui poursuit la réduction des capacités hospitalières, des effectifs et de la masse salariale (suppression de 22 000 postes).
- ✓ Avec la mise en place **d'un ONDAM et d'un taux directeur pour le médico-social contraints**, qui va multiplier les plans de retour à l'équilibre budgétaire et va plonger les établissements dans des difficultés financières inextricables, comme c'est déjà le cas pour les hôpitaux avec les « emprunts toxiques ».
- ✓ Avec la poursuite de **la réforme territoriale**, qui va provoquer la restructuration de l'ensemble du secteur social et médico-social.
- ✓ Avec le **gel des salaires et des points d'indice depuis plus de 5 ans**. Ce gel qui est reconduit par le pacte de responsabilité, accentue la perte considérable du pouvoir d'achat des salariés.

Toutes ces mesures sont liées au maintien de la politique d'austérité, massivement rejetée par les salariés et les hospitaliers. Avec les Fédérations CGT, FO et SUD du secteur de la santé, du social et du médico-social, ils revendiquent :

- ✓ L'augmentation générale des salaires.
- ✓ Le retrait du pacte de responsabilité, du projet de loi de santé et de la loi Macron.
- ✓ L'arrêt des restructurations, des suppressions de postes et la création des emplois nécessaires.
- ✓ L'effacement de la dette des hôpitaux.
- ✓ Des moyens à la hauteur des besoins pour l'ensemble des secteurs (santé, social et médico-social).

Les Fédérations CGT, FO et SUD appellent les salariés du secteur de la santé, du social et du médico-social à organiser, dans tous les établissements, la préparation de la grève interprofessionnelle du 9 avril, pour en assurer ainsi le succès.

Tous en grève le jeudi 9 avril 2015 !

Paris, le 2 mars 2015

CGT Santé Action Sociale tel : 01 55 82 87 49

FSFS FO tel : 01 44 01 06 00

FNAS FO tel : 01 40 52 85 80

SUD Santé Sociaux tel : 01 40 33 85 00